



ROYAUME DE BELGIQUE

XVII^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties au
Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Débat général

La Haye, le 5 décembre 2018

Monsieur le Président de l'Assemblée,
Mesdames, Messieurs les Représentants de la Cour,
Mesdames, Messieurs les distingués Délégués,

La Belgique se rallie au texte prononcé par S.E. Madame Heidemaria Gürer, Ambassadeur d'Autriche, au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres à l'occasion du débat général de cette 17^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

L'année qui s'achève a été marquée par les célébrations du 20^{ème} anniversaire de l'adoption du Statut, occasion pour un grand nombre d'Etats de réitérer leur confiance en l'institution et leur soutien dans sa mission. La Belgique en fit bien entendu partie.

Cette année a également été marquée par des avancées significatives dans le travail d'examen préliminaires et d'enquête ainsi que dans les affaires déjà pendantes. La Belgique s'en félicite.

Malheureusement, d'aucuns retiendront également, de cette année 2018, un certain nombre de critiques et discours menaçants, à l'encontre directement de la Cour et de son personnel, s'ils s'avançaient à enquêter davantage sur l'une ou l'autre situations. Il va de soi que la Belgique déplore ce type d'attitude. Elle se tient aux côtés de la Cour et d'une très grande majorité d'Etats, parties et non parties, pour défendre les principes fondamentaux d'indépendance et d'impartialité sans lesquels justice ne peut être rendue dignement.

La Belgique se montrera, tout au long de cette 17^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des Etats parties, ouverte au dialogue et à la recherche de consensus, dans le respect strict des principes fondamentaux du Statut de Rome et de son intégrité.

En ce qui concerne les points à l'ordre du jour de cette 17^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties, la Belgique participera activement aux différents débats portant notamment sur la coopération, sur le vingtième anniversaire du Statut ainsi que sur les victimes. Elle veillera en outre, en ce qui concerne les discussions sur le Budget de la Cour pour 2019, à ce que la Cour dispose des moyens dont elle a besoin pour la bonne

poursuite de ses activités judiciaires. La Belgique, à ce sujet, entend souligner les efforts fournis par la Cour dans la présentation de son projet de budget programme pour 2019 qui comprend, pour une série de grands programmes, un budget en diminution par rapport à l'année précédente.

La Belgique formule l'espoir que la Cour puisse recevoir de l'Assemblée un message positif de confiance et de soutien. Elle saisit cette occasion pour encourager les États parties à ratifier les amendements au Statut de Rome, en particulier les amendements relatifs aux crimes de guerre et au crime d'agression adoptés à Kampala en 2010 et New York en 2017. Ces amendements peuvent utilement contribuer à créer un monde où les atrocités qu'ils visent deviennent moins probables.

La Belgique par ailleurs l'intention de contribuer, en 2019, au Fonds au Profit des Victimes de la Cour pénale internationale, Fonds que la Belgique soutient financièrement depuis sa création et dont le travail remarquable mérite d'être souligné.

La Belgique voudrait enfin rappeler l'initiative qu'elle soutient avec l'Argentine, la Mongolie, les Pays-Bas, le Sénégal et la Slovénie en matière d'entraide judiciaire et d'extradition dans le cadre de la poursuite, au niveau national, de ces crimes. Cette initiative s'inscrit de façon évidente dans la mise en œuvre du principe de complémentarité en venant proposer un cadre pour la coopération bilatérale. Cette initiative recueille à présent 60 soutiens officiels issus de toutes les régions du monde. Une manifestation connexe consacrée à cette initiative a été organisée le premier jour de cette session et la Belgique remercie les représentants des États parties présents à cet événement.